

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Délibération : **2021-11-229**
OBJET : **DEMANDE D'AVIS DE LA PREFECTURE POUR UNE
DEROGATION AU TRAVAIL DOMINICAL : ROSEMOOD**
Nomenclature : **6.1.9**

En exercice : 27	Le huit novembre deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC
Présents : 24	
Pouvoirs : 3	
Absents : 0	
Votants : 27	
Délibération comportant :	
Annexe : /	

Les membres ayant donné un pouvoir :

Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emile FORTINEAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Jean-Marc COLOMBAT

Les services de la Préfecture de Loire-Atlantique sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de l'instruction d'une demande de dérogation au repos dominical pour 4 salariés de la société ROSEMOOD implantée sur la zone de Ragon à Treillières.

La société ROSEMOOD sollicite cette dérogation les 5, 12, 19 décembre 2021 afin de répondre au surcroît de commande à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- DE DONNER un avis sur cette demande de dérogation exceptionnelle au repos dominical de la société ROSEMOOD.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 8 novembre 2021
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20211108-2021-11-229-DE
Date de télétransmission : 10/11/2021
Date de réception préfecture : 10/11/2021